



DECLARATION FSU

CTSD 62 – 16 mars 2018

Nous remercions les services de l'inspection académique pour les documents fournis bien à l'avance, dans des formats éditables, pour la qualité des échanges en groupe de travail et la prise en compte effective de nos interventions dans l'intérêt des collègues que nous représentons.

Pour autant, nous aimerions que nous soient communiqués les TRMD, ce qui permettrait à cette instance d'examiner, sans volonté de contrôle et a posteriori, les choix locaux opérés dans le cadre de la dotation départementale et du service public, avec leurs conséquences en termes de supports.

En ce qui concerne les collègues :

- Les retraits de moyens dans un contexte de hausse démographique ne peuvent que générer des effets négatifs en termes d'emplois.

- Surtout, **l'assouplissement proclamé de la réforme du collège n'a pas suscité de dynamique en termes de moyens ...** Les CSD en volume se maintiennent à un niveau très élevé en allemand et en espagnol. On supprime 2 supports en allemand, 4 en lettres classiques (dont 3 sur postes occupés, 2 en REP d'ailleurs).

- Dans l'EP, 11 chaires vacantes sont supprimées sur 29, 7 chaires occupées sur 32 : il faut remonter à la rentrée 2011 pour retrouver une hausse aussi importante de MCS

- Le maintien à un niveau élevé du nombre CSD, en dépit de la baisse des CSD vers les Segpa, ainsi que le maintien d'un nombre de BMP et de leur volume en HP depuis 2016, traduisent cette idée : **l'autonomie locale, élément de continuité du discours politique, est d'abord un outil de gestion qui permet de renvoyer au local l'ajustement des moyens d'enseignement à l'offre publique, désormais en baisse, et en aucun cas d'améliorer l'offre d'enseignement et les conditions d'apprentissage, et les conditions de travail des personnels qui sont soumis à chaque rentrée depuis la réforme du collège, à une forme de précarité sur le devenir de leur poste.** Pire, dans un contexte de raréfaction organisée des moyens publics, le volume BMP rend visible la pénurie de recrutements qui impose le recours à la précarité que veut pérenniser l'actuel gouvernement dans le cadre de CAP2022, dernier avatar de feu la RGPP.

Pour la FSU, la réforme du Bac et du lycée que le ministre entend imposer au pas de charge s'inscrit également dans une adaptation de l'offre de formation au local, dans un contexte de pénurie de moyens.

En ce qui concerne les **Segpa**, la chute des effectifs, notamment en 6ème ne correspond en aucun cas à une diminution du nombre d'élèves en difficulté scolaire grave et durable dans notre département qui cumule les difficultés économiques et sociales. **Cette chute d'effectifs est structurellement organisée dans le but de faire des économies et de démanteler l'enseignement adapté au détriment des élèves les plus fragiles.**

Par ailleurs, à la rentrée prochaine, 6 postes seront supprimés (3 PLP et 3 PE) en SEGPA, tous dans l'éducation prioritaire et à ceux-ci s'ajouteront 3 postes PE éducateurs en internat. Après quelques années où on nous avançait l'argument des moyens constants en poste, même si nous avons déjà constaté la baisse des DHG, on entre maintenant dans la suppression soutenue de postes en SEGPA et en EREA. Ce qui fait craindre pour le devenir des élèves les plus fragiles et pour l'enseignement adapté et ses personnels.

Enfin, les PE exerçant en SEGPA et EREA attendent toujours une meilleure reconnaissance de leur investissement. La FSU exige :

- le versement de l'ISAE pour tous les PE exerçant en SEGPA et EREA : Directeurs et directrices de SEGPA, PE éducateurs/éducatrices en internat
- le versement d'une part variable pour les professeurs principaux en SEGPA – actuellement l'investissement fourni en tant que professeur référent de classe n'est pas reconnu à sa juste valeur !
- le rétablissement de l'IS (indemnité spéciale) : nous refusons le tour de passe-passe qui consiste à mettre en place une indemnité tout en en supprimant une autre !

C'est bien cette logique comptable que la FSU dénoncera dans la grève et la manifestation du 22 mars, dans un cadre unitaire.